



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 avril 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettre datée du 10 avril 2012, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente le texte de la Déclaration adoptée lors de la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, à Douchanbé, les 26 et 27 mars 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sirodjidin Aslov



**Annexe à la lettre datée du 10 avril 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration adoptée lors de la cinquième
Conférence sur la coopération économique
régionale concernant l'Afghanistan**

**Un partenariat axé sur les résultats en vue de la promotion
de l'intégration régionale, de la stabilité et de la prospérité**

Douchanbé, 26 et 27 mars 2012

La cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan s'est tenue à Douchanbé, les 26 et 27 mars 2012, dans l'objectif d'étendre et de renforcer la coopération et les partenariats en faveur de la paix et de la prospérité en Afghanistan et dans la région. Inaugurée par M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, M. Hamid Karzaï, Président de la République islamique d'Afghanistan, M. Mahmud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran et M. Asef Ali Zardari, Président de la République islamique du Pakistan, elle était coprésidée par M. Hamrokhon Zarifi, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, et M. Zalmay Rassoul, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan. Des délégations et des représentants de haut niveau venus de plus de 70 États et organisations ont pris part à cette conférence d'une importance historique.

Les États et organisations participant à la Conférence,

Sachant gré à la République du Tadjikistan d'accueillir et de coprésider cette importante réunion,

Appréciant la participation active de tous les États et de toutes les organisations présents à la Conférence,

Réaffirmant les engagements pris par les pays voisins de l'Afghanistan le 22 décembre 2002 dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage,

Reconnaissant le rôle central de l'Afghanistan, véritable carrefour stratégique sur les plans du commerce, du transit, du transport, de l'investissement et de la culture au cœur de l'Asie, et *exprimant* son entier soutien au peuple et au Gouvernement afghans dans la recherche de la paix, de la stabilité et du progrès socioéconomique,

Se félicitant des progrès considérables accomplis par l'Afghanistan sur le chemin de la paix, de la stabilité, de la démocratisation, du développement socioéconomique et de la réconciliation au cours des 10 dernières années, et *exprimant* son soutien aux mesures qui pourraient être prises à l'avenir en vue de la pleine réalisation de ces objectifs,

Soulignant que la Conférence de Douchanbé fait fond sur la pérennisation des engagements pris lors des quatre précédentes Conférences sur la coopération

économique régionale concernant l'Afghanistan (Kaboul, 2005; New Delhi, 2006; Islamabad, 2009; Istanbul, 2010),

Affirmant que la coopération et l'intégration économiques régionales peuvent permettre de mieux exploiter et développer le potentiel économique de l'Afghanistan sur le long terme et d'atténuer les conséquences économiques du retrait progressif des contingents militaires internationaux à la suite du Processus de transition qui a été lancé en Afghanistan,

Saluant le succès de la Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan tenue le 2 novembre 2011 sur le thème Sécurité et coopération au cœur de l'Asie et le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan qui a vu le jour à cette occasion, et *attendant avec intérêt* la Conférence ministérielle qui se déroulera à Kaboul le 14 juin 2012 pour y donner suite, ainsi que les processus préparatoires connexes,

Accueillant avec satisfaction l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies et ses programmes dans la région pour participer activement et contribuer à l'application des textes issus de la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan,

Reconnaissant la nécessité d'accomplir de nouveaux progrès et de consolider ceux qui ont déjà été réalisés en ce qui concerne l'instauration de la confiance, le rétablissement de la paix, la sécurité, l'amélioration de la situation socioéconomique, le bien-être des populations, l'expansion du commerce, l'investissement étranger et la mobilisation des ressources dans la région, dans le cadre d'une approche pragmatique, axée sur l'obtention de résultats quantifiables sous certains délais,

Se félicitant des engagements pris le 5 décembre 2011 à la Conférence internationale de Bonn sur l'Afghanistan, et du fort soutien dont continue de faire preuve la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan pour l'aider à accomplir de nouveaux progrès sur la voie de la stabilité et du développement, y compris pendant la décennie de la transformation (2015-2024),

Réaffirmant leur volonté de lutter ensemble contre les menaces que représentent le terrorisme, l'extrémisme, la criminalité transnationale organisée et la production et le trafic de stupéfiants illicites,

Reconnaissant qu'il importe d'adopter une approche plus cohérente et mieux coordonnée à l'échelle régionale face aux multiples défis associés à la mondialisation et à l'intégration régionale, ainsi qu'aux questions traditionnelles et non traditionnelles menaçant la sécurité nationale et la sécurité humaine,

Notant avec satisfaction les avantages présentés par les relations bilatérales et multilatérales ouvertes qu'a forgées l'Afghanistan avec ses partenaires régionaux et internationaux au cours des dix dernières années,

Appréciant le renforcement de la coopération régionale au cours de la dernière décennie dans les domaines de la stabilité politique et de la sécurité, du commerce et de l'investissement, de l'économie et de l'infrastructure, de l'information et des communications, du resserrement du tissu social et de la promotion de la culture et du développement des ressources humaines,

Entièrement convaincus que la conclusion de partenariats à l'échelle régionale pour promouvoir la coopération et l'intégration économiques, l'interconnexion régionale, le commerce libre et équitable, les investissements communs et l'instauration d'un climat propice au commerce régional permettrait de favoriser encore plus la croissance et le développement et de garantir aux populations de la région un meilleur niveau de vie, en facilitant les synergies et en présentant des avantages à long terme pour la région et l'ensemble du monde,

Déclarant que les stratégies de base coordonnées mises en œuvre à l'échelle nationale sur le plan économique et en matière de développement doivent favoriser l'intégration régionale dans son ensemble,

Appelant l'attention sur le problème des réfugiés afghans et appréciant l'aide que leur offrent la République islamique du Pakistan, la République islamique d'Iran et les autres États voisins de l'Afghanistan,

Soulignant les efforts déployés à l'échelle régionale pour favoriser l'interconnexion régionale et leur importance pour promouvoir un climat de confiance, la prospérité et l'intégration dans l'ensemble de la région,

Soulignant les vastes possibilités de coopération régionale envisageables dans de nouveaux domaines d'intérêt commun, comme le tourisme, l'éducation, la santé, les sciences et la technologie, les questions de sécurité non traditionnelles, l'agriculture et les forêts, l'énergie, les télécommunications, l'industrie, l'environnement et les questions régionales et internationales,

Réaffirment **par la présente Déclaration** leur volonté de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance et la conclusion de partenariats durables afin d'assurer la paix, la stabilité et le progrès socioéconomique en Afghanistan et dans la région, et conviennent de ce qui suit :

I. Principes de coopération

La coopération entre l'Afghanistan et les participants à la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan est fondée sur :

- a) Le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;
- b) Le respect du droit international applicable;
- c) Le respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États;
- d) Le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États; et
- e) La promotion d'une coopération et d'une stratégie d'intégration régionales revêtant de multiples formes, qui soient fondées sur la confiance, l'avantage mutuel, l'égalité et le dialogue.

II. Projets et priorités dans la promotion de la coopération

Lors d'un débat structuré autour des trois thèmes retenus pour la cinquième Conférence, les participants ont étudié les initiatives à prendre pour atteindre dans les délais prévus les objectifs énoncés dans la présente déclaration et ils se sont engagés à adopter des mesures sérieuses, donnant des résultats quantifiables, pour mener à bien à titre prioritaire les projets suivants, dont certains ont fait l'objet d'un examen de la part des organisations et programmes régionaux.

A. Promouvoir le développement par le renforcement de l'infrastructure

Réseau ferroviaire

1. Composantes :

a) Achèvement de la ligne Kolkhozobod-Panji Poyen (Tadjikistan, 50 km) et de la ligne Shir Khan Bandar-Kunduz (Afghanistan, 75 km) (écartement de 1 435 mm);

b) Achèvement de la ligne Jalalabad-Torkham (Afghanistan, 75 km)-Landi Kutal (Pakistan, 23 km) (écartements de 1 435 mm et 1 676 mm respectivement);

c) Achèvement de la ligne Chaman (Pakistan)-Spinboldak (Afghanistan) (écartement de 1 676 mm, 11,5 km) (Phase I) et Spinboldak-Kandahar (phase II);

d) Achèvement de la quatrième phase de la ligne Khaf-Herat (Sangon-Herat) (Iran, 81 km)-Shamtegh-Herat (Afghanistan, 124 km) (écartement de 1 435 mm) jusqu'à Chah Bahar;

e) Achèvement de la ligne Atamyrat-Imomnazar (Turkménistan, 90 km) et Aqina-Andkhoy-Shiberghan (Afghanistan, 108 km) (écartement de 1 520 mm);

f) Achèvement de l'étude de faisabilité et lancement de la construction de la ligne Shiberghan-Mazar-e Chari-Kunduz (367 km) (écartement de 1 435 mm).

Autoroutes

2. Réhabilitation du tunnel de Salang (2,86 km) et construction d'une route de contournement (Pul-e-Matak-Shibar-Doshi, 275 km).

3. Rénovation et achèvement de la deuxième voie de l'autoroute Kabul-Jabul Siraj (52 km) et achèvement d'un tronçon long d'au moins 150 kilomètres sur le couloir est-ouest.

4. Achèvement d'un tronçon d'au moins 100 kilomètres sur les 253 kilomètres prévus pour la rocade afghane (entre Armalek et Ghormach).

Énergie

5. TAPI : Finalisation de l'arrangement financier, sélection du transporteur et de l'opérateur; lancement des travaux d'ici à 2014.

6. Achèvement du réseau électrique régional afghan :
 - a) Construction de la ligne de 500 kV de Mary à Atamyrat (Turkménistan, 300 km)-Andkhoy (Afghanistan, 42 km);
 - b) Construction de la ligne de 500 kV Andkhoy-Mazar-e Chari-Puli Khumri-Kabul;
 - c) Construction de la ligne de 500 kV Sangtuda (Tadjikistan)-Puli Khumri (Afghanistan).
7. Achèvement du projet CASA-1000 :
 - a) Construction de la ligne en courant alternatif à 500 kV de Datka (Kirghizistan) à Khojand (Tadjikistan) – 470 km;
 - b) Construction de la ligne en courant continu à 500 kV Sangtuda (Tadjikistan, 117 km)-Kabul-Torkham (Afghanistan, 562 km)-Peshawar (Pakistan, 71 km) avec une capacité de 1 300 MW.
8. Construction du barrage Kokcha à fonctions multiples (capacité de 450 MW).
9. Construction du gazoduc Afghanistan-Tadjikistan (Sheberghan-Mazar-e Charif-Hayratan-Kaldar-Aywaj-Kolkhozobod (235 km en Afghanistan et 110 km au Tadjikistan).

B. Développement des ressources humaines, formation professionnelle, facilitation du marché du travail

10. Création d'un centre de formation professionnelle technique au Tadjikistan pour l'Afghanistan et la région (dans les secteurs de l'exploitation minière, des chemins de fer, du bâtiment, de l'opération, de la maintenance, de la gestion des risques de catastrophe ou de la santé), et poursuite/élargissement des autres programmes de formation professionnelle dans les secteurs pour lesquels l'Afghanistan en fait la demande.
11. Amélioration des marchés du travail régionaux et facilitation de l'échange de main-d'œuvre qualifiée à l'échelle régionale, notamment dans le cadre d'une réintégration productive des réfugiés afghans vivant dans les pays voisins.
12. Renforcement des capacités de lancement d'entreprises communes dans les secteurs industriel, extractif, agricole et autres entre l'Afghanistan et les pays de la région.

C. Investissement, commerce, transit et contrôle des frontières

13. Développement de zones économiques transfrontalières favorisant les investissements entre l'Afghanistan et les pays voisins.
14. Harmonisation et simplification des procédures douanières avec instauration d'un guichet unique et mise en place à l'échelle nationale de systèmes commerciaux électroniques compatibles.

15. Conclusion d'accords de transit et de transport avec les pays voisins permettant de relier par l'Afghanistan l'Asie centrale à la zone de libre-échange d'Asie du Sud.

D. Gestion régionale des risques de catastrophe et réhabilitation

16. Création et gestion d'un centre régional des catastrophes qui sera chargé des mesures suivantes : 1) installation de systèmes d'alerte rapide; 2) conception et application de mesures de prévention pour limiter les risques; 3) réhabilitation des zones touchées et apport d'un secours aux populations; 4) offre d'un soutien aux autorités chargées de la gestion des catastrophes nationales et renforcement de leurs capacités; et 5) toute autre mesure nécessaire.

E. Connectivité par fibre optique au niveau régional

17. Connexion du système à fibre optique afghan à ceux de la région.

III. Dispositions finales

Les participants approuvent largement les projets susmentionnés et comptent les étudier plus avant pour permettre la réalisation de progrès concrets en ce qui concerne leur financement et leur exécution à court et à moyen terme. Les institutions financières et banques de développement internationales sont invitées à faire preuve de libéralité pour financer ces projets dans l'intérêt de la région dans son ensemble.

Les participants réaffirment qu'il est important de confier à de hauts responsables les fonctions d'agents de liaison pour la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan et souhaitent que leur nom soit communiqué au secrétariat de la Conférence d'ici au 1^{er} juillet 2012.

Les participants ont décidé de célébrer en décembre 2012 le dixième anniversaire de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage entre l'Afghanistan et les pays voisins en formulant des stratégies et des politiques axées sur les résultats permettant la conclusion de partenariats plus substantiels et prometteurs.

Les participants à la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan remercient de nouveau le Gouvernement de la République du Tadjikistan d'avoir fait preuve d'un remarquable sens de l'hospitalité envers les délégués et d'avoir préparé de manière admirable la Conférence.

Les participants notent que plusieurs États amis et partenaires de l'Afghanistan ont souhaité accueillir la prochaine Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, notamment la République islamique d'Iran.